

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Admission en créances
éteintes - Budget
PRINCIPAL

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT,
Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

ADMISSION DE CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable de Thiers.

- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Directeur du SGC de Thiers dans les délais légaux ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances de droits de voirie ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le comptable (décisions de la commission de surendettement).
- **Considérant** l'annexe ci-jointe détaillant les créances en cause.

**CREANCES ETEINTES budget 01400
compte 6542**

	MONTANT TTC
	27,10 €
TOTAL GENERAL	27,10 €

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Admet** en créances éteintes les créances mentionnées dans l'annexe ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6542 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Thierry BARTHELEMY

Le Maire,



Stéphane RODIER